

N° 99880-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 25 juillet 2022

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté

REF : - courrier n° C040-2022 de l'université de la Nouvelle-Calédonie en date du 30 juin 2022 demandant la désignation d'une personne pour représenter la province Sud au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie ;

- statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - INSPÉ - Université de la Nouvelle-Calédonie.

- **Conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie - TITRE VI : SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT - art. 18-3 à insérer.**

Par courrier en date du 30 juin 2022 sus référencé, l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) a sollicité la province Sud pour désigner une personne au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de la Nouvelle-Calédonie.

Les statuts du 10 juin 2022 sus-référencés prévoient à l'article 6 que le conseil de l'INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie est composé de vingt-six membres. L'une des dix personnalités extérieures, membre du conseil, doit être désignée par la province Sud.

Afin d'assurer la parité exigée dans la composition du conseil (article 5), il est demandé de « désigner une femme, ainsi que sa suppléante du même sexe ».

Il est donc proposé de désigner Mme Marie-Jo Barbier, titulaire, et Mme Florence Seytres, suppléante, au conseil de l'INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.